



## Diminution de salaire/ convention entre deux associations

Par mim, le **08/01/2010** à **00:36**

Bonjour

Je travaille au sein d'une association il y a presque quatre ans. Au début de 2008, cette association (A) a signé une convention avec une autre association(B). Cette convention établissait que l'association A mettait à disposition sa salarié sur 20% de son temps pour travailler pour l'association B. A partir de cela j'ai passé à travailler une fois par semaine (20%) pour l'association B et mon salaire a été augmenté. J'ai décidé de démissionner de l'association B, j'ai donné ma lettre aujourd'hui. Je voulais savoir si mon salaire peut être diminué en sachant que je n'ai pas signé aucun avenant dans mon contrat de travail et rien non plus par rapport à cette convention.

Merci